

Certificats d'économies d'énergie en Hauts de France

8 avril 2020 – ARRAS (62)

Les CEE, un dispositif au cœur de la transition énergétique

4^e période prolongée, 5^e période dans les tuyaux

Depuis janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4^e période avec des objectifs ambitieux. Cette période, initialement de 3 ans, sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. L'année 2019 constitue au sein de cette période une année charnière marquée par des évolutions structurantes pour le dispositif :

- Remontée de l'obligation CEE des fioulistes aux metteurs à la consommation,
- Prolongation de la 4^e période d'un an sur 2021, préparation de la 5^e période
- Extension du domaine d'application des CEE aux sites EU ETS (sites soumis aux quotas CO₂),
- Intensification des actions auprès des foyers en précarité énergétique,
- Accroissement du nombre des programmes et lancement de nouveaux appels à projets,
- Conduite des études par l'ADEME portant sur l'efficacité du dispositif et sur les gisements potentiels d'efficacité énergétique permettant de fixer les objectifs CEE pour les prochaines périodes,
- Entrée en vigueur de la loi **Énergie-Climat**,
- Cumul possible entre Fonds chaleur et CEE.

Pour éclairer ces sujets, l'ATEE Hauts de France, en collaboration avec l'ADEME et la DGEC, organise cette journée qui sera l'occasion de faire un bilan d'étape de la 4^e période et d'apporter des perspectives sur le dispositif des CEE.

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Animation de la journée par Pascal DUMOULIN et Marc GENDRON

Vice-Président ATEE NORD PAS DE CALAIS /HAUTS DE FRANCE et Délégué Général du Club CEE

9h30

09H30 - Accueil - Introduction et objectifs de la journée

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

Jordan TESSE - Président, ATEE Hauts de France, Groupe NORD-PAS DE CALAIS

10h00 - Bilan des 2 premières années de la 4^{ème} période des CEE et nouveautés pour la fin de période
DGEC

10h45 - Evaluation du dispositif et étude du gisement d'économies d'énergie pour les périodes à venir
ADEME

11h30 - Opérations standardisées - Évolutions et adaptation du catalogue par secteur d'activité.
Programmes de soutien aux actions contribuant aux économies d'énergie - Les différentes Bonifications (CPE, ISO 50001 ...)
Marc GENDRON - ATEE - Délégué Général du Club CEE

12h15 - *Pause Déjeuner*

Après-Midi : Tables rondes par secteur d'activité animées par Marc GENDRON

13h30 - Combinaisons Aides ADEME et demandes de CEE
Herminie DE FREMINVILLE - ADEME HAUTS DE FRANCE (Sous réserve)

13h50 - CEE et Industrie : Opérations standardisées et spécifiques - Eligibilité des sites EU ETS aux CEE

14h30 - CEE et Tertiaire :

15h15 - CEE et Collectivités :

16h00 - CEE Habitat - Bonifications spécifiques des offres "Précarité énergétique" et "Coup de pouce"
Anais HABCHI - Énergie & Environnement - ECOCERTIF (sous-réserve)

16h15 - Analyse économique du dispositif des CEE - Le point de vue d'un obligé dans le contexte de la hausse du prix des CEE.
Marc BERTHOU- Expert Énergie Industrie - EDF (sous réserve)

16h30 - Conclusions sur les débats :
Luc DENIS - Directeur des Services Énergétiques EDF (sous réserve)

17h00

RENDEZ-VOUS

Salle de l'Ordinaire de la Citadelle
Boulevard du Général de Gaulle - 62000 - Arras
[GPS : 50,283034 - 2,762283]



PRE-INSCRIPTION >>>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée technique CEE du 8 avril 2020

Inscription à retourner avec votre chèque règlement à l'ordre de l'ATEE à
ATEE HAUTS DE FRANCE - 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny - 59350 SAINT ANDRÉ
ou par mail à : @atee.fr

- Je m'inscris à la journée CEE du 8 avril 2020
 - Je suis adhérent ATEE : je joins un chèque de **36,00 € TTC** (dont TVA 20% : 6€)
Votre n° d'adhérent : _____ (obligatoire - Le N° de Personne Physique est strictement personnel)
 - Je ne suis pas adhérent : je joins un chèque de **96,00 € TTC** (dont TVA 20% : 16€)
- Je profite de cet événement pour adhérer à l'ATEE pour 2020 et je participe gratuitement à la journée.
 - Je choisis mon mode d'adhésion en suivant le lien : [bulletin d'adhésion 2020](#) et je l'envoie avec le chèque correspondant à mon choix et à ma situation (Salarié ou indépendant - Enseignant ou retraité - Étudiant ou demandeur d'emploi)
- Je participe au repas du midi et je rajoute 12,00 € au montant de mon paiement (chèque ou virement)

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Après la réunion, une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code

NAF : _____

Tél. : _____ Email : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente :

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

6 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.
- Le Club Pyrogazéification

Avec ses 12 délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie **ENERGIE PLUS**, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Contact 01 46 56 35 41 – Fax 01 49 85 06 27